

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée Ministre du Patrimoine canadien 15 rue Eddy Gatineau, Quebec K1A 0M5 Melanie, Joly@parl.gc.ca

L'honorable Navdeep Bains, P.C., M.P.
Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique
235 rue Queen
Ottawa, Ontario
K1A 0H5
Navdeep.Bains@parl.gc.ca

15 mars 2016

Messieurs les Ministres,

## Objet : La décision de la Commission canadienne du droit d'auteur de réduire les tarifs des redevances pour les écoles K-12

L'Union internationale des éditeurs (UIE), l'organisme international représentatif des associations nationales d'éditeurs, défend les intérêts de l'industrie de l'édition dans les forums internationaux, là où ses intérêts sont en jeu. Fondée en 1896, l'UIE a comme mission de promouvoir et de protéger l'édition, ainsi que de la positionner comme outil de développement économique, culturel et politique. Partout au monde, l'UIE lutte contre la censure et promeut le droit d'auteur, l'alphabétisation et la liberté de publier. Nous comptons 60 membres dans plus de 50 pays. Au Canada, l'Association Nationale des Éditeurs de Livres (ANEL), le Canadian Publishers' Council (CPC) et l'Association of Canadian Publishers (ACP) sont membres de l'UIE.

L'UIE possède une expertise particulière dans le domaine de l'éducation. Notre Forum d'éditeurs scolaires (*Educational Publishers Forum*) suit, depuis 2009, toute l'actualité internationale relative aux questions de droit d'auteur et des programmes nationaux en éducation. Notre conférence annuelle « *What Works?* » est consacrée à la recension des politiques publiques qui visent l'amélioration des résultats scolaires. La prochaine conférence, à laquelle vous êtes d'ailleurs cordialement invités, se tiendra à Londres, le 12 avril prochain.

Nous avons été informés de la décision forte préoccupante de la Commission canadienne du droit d'auteur de réduire substantiellement les tarifs de redevances de droits d'auteur pour les écoles K-12. L'UIE est profondément alarmée par cette tendance à la baisse tout comme elle l'a été au moment de l'adoption fort mal avisée du précédent gouvernement canadien d'une nouvelle disposition d'utilisation équitable à des fins d'éducation lors de la refonte de la Loi sur le droit d'auteur en 2012. L'UIE avait d'ailleurs à l'occasion de la consultation sur cette refonte présenté un mémoire détaillé aux représentants du gouvernement canadien.

Bien que cela ne soit manifestement pas l'intention de la Commission canadienne du droit d'auteur, il n'est pas exagéré de présumer que sa décision aura un impact fort négatif sur la qualité des programmes d'éducation au Canada. Ces modifications décourageront l'investissement dans le matériel éducatif, puisque leur effet immédiat sera une baisse substantielle du revenu des auteurs et des éditeurs.

Une présentation récente à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), à Genève, sur l'impact de la la modernisation de la Loi canadienne sur le droit d'auteur a démontré une baisse remarquée du chiffre d'affaires des éditeurs scolaires, et ce, avant la récente décision de la Commission. Nos préoccupations

s'appuient également sur les résultats d'une étude<sup>1</sup> de la firme PricewaterhouseCoopers, menée l'an dernier, étude qui témoigne du coup très grave porté à l'industrie canadienne de l'édition scolaire par l'adoption de cette disposition d'utilisation équitable à des fins d'éducation. Conséquences les plus notables : un certain nombre d'éditeurs canadiens ont cessé leurs activités, tandis que d'autres ont largement réduit leurs effectifs.

La récente décision de la Commission du droit d'auteur ne fera qu'alimenter ces effets pernicieux et entraîner une diminution des investissements financiers dans le secteur, ainsi que la perte de rédacteurs qualifiés, de spécialistes des programmes, de concepteurs ou de travailleurs numériques canadiens. Les effets à long terme seront une baisse de la qualité et de l'importance de la gamme de ressources éducatives disponibles sur le marché, une perte de choix pour les éducateurs et une détérioration des normes éducatives au Canada. En fin de compte, ce sont les étudiants canadiens, qui seront perdants, condamnés à recourir à du matériel didactique en provenance de l'extérieur du Canada, de marchés étrangers où l'édition scolaire n'a pas été dévaluée.

Reste particulièrement préoccupante la permissivité exagérée de copies en masse par les écoles K-12 octroyée par la Commission, sous prétexte que cette pratique est insignifiante ou qu'elle constitue une utilisation équitable, présumant que ce sera l'interprétation des tribunaux canadiens.

De plus, soulignons que le Canada est désormais tout à fait en décalage avec ses partenaires commerciaux dans son traitement du marché secondaire pour les travaux publiés, à savoir l'octroi de licences de reproduction à partir d'œuvres publiées, licences gérées collectivement par des organismes de gestion du droit d'auteur. Cette orientation canadienne nuit manifestement aux auteurs et éditeurs d'œuvres éducatives non seulement au Canada, mais aussi à l'international.

L'UIE soutient sans réserve la déclaration publique faite par l'Association of Canadian Publishers (ACP) à l'effet que cette « décision de la Commission canadienne du droit d'auteur offre peu de clarté sur l'utilisation équitable pour l'éducation »², et exhorte le gouvernement canadien à évaluer les conséquences dramatiques que cette décision de la Commission canadienne, tout comme le principe d'utilisation équitable et l'interprétation fort libérale qu'on en fait, auront sur le milieu de l'éducation au Canada. À ce stade-ci, une sérieuse révision de la loi sur le droit d'auteur adoptée par le précédent gouvernement s'impose et elle doit se faire sans délai.

Nous demeurons bien sûr à la disposition du gouvernement dans l'éventualité où des renseignements supplémentaires seraient désirés.

Recevez, Messieurs les Ministres, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

José Borghino Secrétaire général

Cc:

Guylaine Roy <u>Guylaine.Roy@pch.gc.ca</u> Paul Halucha <u>Paul.Halucha@ic.gc.ca</u>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> http://www.accesscopyright.ca/media/94983/access copyright report.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> http://publishers.ca/images/downloads/160303-Release-CopyrightBoardDecision.pdf